

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE RÈGLEMENT

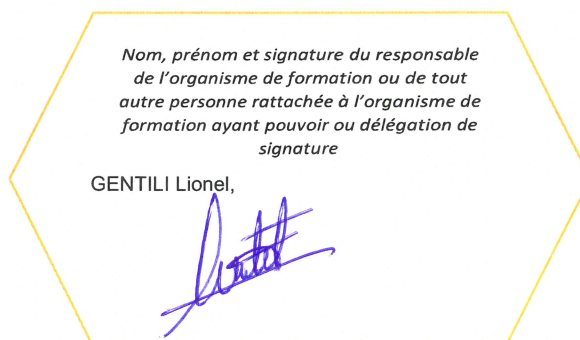
D'UNE FORMATION OUVERTE ET /OU A DISTANCE (FOAD)

(Document à compléter par l'organisme de formation)

ATTESTATION DE PRÉSENCE	<p>Je soussigné <u>Lionel GENTILI</u>..... Fonction <u>Directeur</u>..... <i>(Nom du responsable de l'organisme de formation + fonction exacte)</i></p> <p>de l'organisme de formation <u>ESSOR CONSEIL</u>..... <i>(Dénomination de l'organisme de formation)</i></p> <p>déclaré en tant qu'organisme formateur sous le n° <u>9/3/0/6/0/3/5/1/6/0/6</u> <i>(11 chiffres)</i></p> <p>certifie par la présente que le stagiaire :</p> <p>Nom et prénom du stagiaire <u>MORELLI Laurent</u>.....</p> <p>➤ A bien suivi la totalité de la formation à distance intitulée : <i>(Indiquer l'intitulé exact de la formation)</i></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>FORMATION EN IMMOBILIER LOI ALUR (cf. Convention de formation)</p> </div> <p>du <u>18</u> / <u>12</u> / <u>2019</u> au <u>29</u> / <u>12</u> / <u>2019</u> <i>(indiquer la date à laquelle le stagiaire a débuté sa formation à distance et la date à laquelle il l'a terminée)</i></p> <p>Soit un nombre total d'heures de connexions de : <u>16H05MIN</u>.....</p> <p>➤ A bien validé chaque étape de formation, soit<u>8</u>..... étapes validées. <i>(indiquer le nombre d'étapes intermédiaires validées)</i></p> <p>➤ A effectué l'ensemble des travaux demandés <i>(en plus des heures de connexions)</i> soit un total de/..... heures de travail.</p> <p>➤ A validé l'évaluation finale le <u>29/12/2019</u>..... <i>(indiquer la date de l'évaluation finale)</i></p>
-------------------------	--

ATTESTATION DE RÉGLEMENT	<p>J'atteste également que le stagiaire stipulé ci-dessus a bien réglé la totalité de sa participation à la formation précitée, soit un montant total de 250,00..... € HT et 300,00..... € TTC correspondant uniquement au coût pédagogique de la formation.</p>
--------------------------	--

Fait à ANTIBES....., le 29/12/2019.....



Cette attestation de présence n'exclut pas le droit au FIF PL de demander à l'organisme dispensateur de la formation concernée tout justificatif conformément aux exigences du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.

Ce document est disponible sur le site www.fifpl.fr